Le journal de la Communauté de Communes entre Dordogne et Louyre Octobre 2011

NUMÉRO SPÉCIAL : RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le TAM-TAM

le TAM-TAM est en ligne sur le site du Pays du Grand Bergeracois : www.pays-de-bergerac.com

EDITO

Entre crise financière, réformes en cascade et évènements sportifs, l'actualité est riche en bouleversements. Cependant, il existe une réforme dont on parle peu dans les médias mais qui va modifier profondément le fonctionnement de nos communes et communautés de Communes. « Normal ! », pouvez-vous penser, « c'est une histoire d'élus ! ».

Non, bien au contraire, cette réforme aura des conséquences concrètes sur le rôle du Maire dans nos communes rurales, sur les services de proximité et également sur la fiscalité. Aussi, je souhaite que ce numéro spécial du TAM TAM fasse le point précis sur cette réforme et indique la position de votre Communauté de Communes. N'hésitez pas à échanger avec vos élus sur cet important dossier et bonne lecture

Philippe Gondonneau
Président de la Communauté de Communes

La Réforme des Collectivités Territoriales

Dans notre précédent numéro, M. Guy Cavaillé, Vice Président de la Communauté de Communes et Président de

Ça déménage à St Félix

La commune de St Félix de Villadeix vient de s'équiper d'une « Maison des Services ». Ce nouveau bâtiment situé juste en face de l'ancienne Mairie, accueillera donc cette dernière, mais aussi l'Agence Postale et le siège de la Communauté de Communes.

Cette acquisition s'inscrit dans un projet communal débuté dans les années 80 avec la construction de la salle des fêtes, la création du parking et des terrains de sports tant appréciés par les amateurs de tennis et les enfants de l'école voisine. Cette nouvelle Mairie est l'ancienne ferme de Madame Henriette Rougeoire, une belle bâtisse en pierres apparentes de 140m² qui permet à la commune de se doter d'une grande salle du Conseil et promet de célébrer de beaux mariages. Mais cette maison est surtout un outil de travail fonctionnel, permettant aux acteurs de la commune de travailler ensemble et dans de bonnes conditions. Quant à l'ancienne Agence Postale ? Il est question de la transformer en un studio de 45 m². Un placement sûr puisqu'il est déjà réservé avant même le début des travaux !

Dans cette Maison des Services, notre CdC a loué un bureau et une salle de réunion ce qui permettra à Martine Lafon (Secrétaire) et Franck Carrée (Chargé d'études) de travailler sur un même site. Nous tenons à remercier la Commune de Ste Foy de Longas pour la mise à disposition d'un bureau pour notre chargé d'étude et à son accueil jusqu'à ce jour.

La vie de la Communauté

Réforme des Collectivités Territoriales (Suite)

Nos Conseils Municipaux, à l'exception de Mauzac et Grand Castang, se sont également prononcés contre ce projet. Le territoire du Bassin Lindois a pris des positions plus partagées : 2 communes favorables au schéma proposé par le Préfet (Lalinde et Couze-St-Front), 2 communes opposées (Lanquais et Varennes) et le vote favorable de la Communauté de Communes. Il faut toutefois souligner que la CdC de Monpazier a pris une position identique à notre CdC en limitant la fusion à 3 CdC. La relance de notre projet de socle cantonal, lors de notre réunion du 12/09/11, basé dans un premier temps sur nos 2 CdC paraît donc judicieuse. D'ici le 31/12/2011 le Préfet notifiera sa décision définitive. Nous n'aurons plus alors d'autre choix que d'engager des négociations pour que notre conception de l'intercommunalité soit, je l'espère, un tant soit peu prise en compte par nos partenaires.

Taxe de Séjour

Pour ceux qui ont eu la chance de partir en vacances cet été, vous avez certainement dû remarquer sur votre facture d'hébergement une petite contribution supplémentaire appelée Taxe de Séjour. Cette taxe, que l'on retrouve maintenant aux 4 coins de la France, ne date pas d'hier mais de la loi du 13 avril 1910. Il s'agit de mettre à contribution les touristes de passage qui profitent des infrastructures et des équipements de loisirs sans pour autant en supporter les charges. Sur notre territoire, l'application de cette taxe a été votée par le Conseil Communautaire en 2009 et mis en application dès le 1er janvier 2010. Les recettes ainsi obtenues ont été intégralement réservées à la promotion touristique du territoire. Elles ont ainsi permis de couvrir 52% des dépenses liées au :

- Financement de l'Office du Tourisme de Lalinde, au syndicat d'initiative de Ste Alvère et à l'Agence de Développement Touristique du Pays des Bastides en charge de la promotion du territoire ;
- À la mise à jour des fiches de randonnées et de certains panneaux d'information sur les sentiers pédestres ;
- À l'entretien par le GIASC des 60 km de chemins de Grande Randonnée ;

D'autre part, des études sont en cours pour la création d'un sentier d'interprétation des cingles au niveau de la Commune de Mauzac et d'une véloroute entre Mauzac et St Capraise de Lalinde.

A noter que pour la première fois cette année, le Conseil Général a décidé l'application d'une taxe additionnelle départementale augmentant de 10% les taxes de séjour appelées pour chaque hébergement. Cette taxe, comme la taxe de séjour, sera exclusivement consacrée au développement touristique. Pour 2012, le Conseil Communautaire a voté le maintien des tarifs de la taxe de séjour forfaitaire décidé en 2009.

Nous rappelons que toute activité d'hébergement doit obligatoirement être déclarée auprès de la Communauté de Communes avant le 30/04/2012 sous peine d'amende. Vous pouvez appeler le 09 60 17 98 47 pour recevoir une fiche de déclaration.

Fonds de Concours

Les Fonds de concours, sont une procédure administrative permettant aux Communautés de Communes de soutenir financièrement la réalisation d'équipements d'intérêt commun.

Force est de constater que la démarche est particulièrement appréciée et efficace, puisque après la réalisation de 4 projets entre 2009 et 2010, pour la création de logements locatifs dans les anciens presbytères de Ste Foy de Longas et de Pressignac-Vicq, l'aménagement de la place de la salle des fêtes de St Capraise de Lalinde et l'aménagement de la place de la Mairie de Liorac sur Louyre, ce sont 7 nouveaux dossiers qui sont retenus pour 2011. Il s'agit de l'aménagement des centres bourg de Baneuil, Pezuls, Cause de Clérans, Mauzac et Grand Castang, la création de logements locatifs à Ste Foy de Longas (Ex-Maison Boutin), Pressignac-Vicq (Maison Lachaize) et l'ancien presbytère de St Félix de Villadeix. De plus, le Conseil Communautaire vient d'élargir le champ d'application de cette aide à la restauration du petit patrimoine (lavoirs, moulins, fontaines, canaux d'irrigation, ponts ruraux,...) et à l'ensemble des bâtiments communaux présentant un caractère patrimonial et touristique majeur pour le territoire.

Activité locale

Le GIASC,

Ou chronique d'une association de professionnels au service de l'environnement et des hommes

Vous êtes nombreux à arpenter chaque année les chemins de Grande Randonnée. Que vous soyez des marcheurs aguerris ou des promeneurs du dimanche, vous appréciez de circuler sur un sentier bien tenu…
En fait, vous le devez aux services du GIASC (Groupement d'Intérêt Agro-Sylvo-Cynégétique). Derrière cet acronyme barbare se cache une association, dont le but est d'apporter aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers une expérience et un savoir faire dans l'entretien de l'espace rural (un secteur qui s'est largement ouvert aujourd'hui à la concurrence).

A l'origine, se protéger du gibier

Créée en août 1985 à l'initiative de groupements de chasseurs et notamment grâce à M. Goustat Président de la fédération départementale des chasseurs de la Dordogne et Maire de Mauzac à l'époque, le GIASC est l'un des premiers groupes associatifs créés en France pour répondre aux problèmes occasionnés par le gibier. Son objectif principal était de grouper les actions pour limiter les dégâts, acheter du gros matériel pour aider le monde agricole et forestier, remédier aux problèmes de gestion des forêts et apporter une aide aux exploitations agricoles en difficulté.
Au cours des 3 premières années de son existence, le GIASC a bénéficié de l'aide du Pays Lindois par l'intermédiaire d'un contrat de pays favorisant la réalisation de projets dédiés aux secteurs agricole et forestier. En permettant de bénéficier des aides publiques, il incitait les exploitants à réaliser des travaux pour améliorer leurs conditions de travail ou faciliter l'exploitation des forêts. Grâce à ces aides publiques on a pu acheter un gros tracteur, un broyeur de pierre et un broyeur forestier qui ont permis de conduire rapidement des actions concrètes. Pour la main d'œuvre, ils se sont rapprochés très rapidement du centre de détention de Mauzac.

Une entreprise comme les autres

Actuellement, le GIASC est toujours une association loi 1901, mais il fonctionne exactement comme n'importe quelle entreprise avec la même fiscalité, les mêmes impôts et taxes… Il compte 10 salariés, pour les activités manuelles à l'extérieur mais aussi un animateur et une secrétaire. Il dispose de tout le matériel nécessaire pour des prestations agricoles et forestières, qu'il s'agisse de la préparation de terrain (débroussaillage, broyage de pierres, débardage, élagage, plantation-reboisement forestier, protection contre le grand gibier…), ou de travaux liés à l'entretien de l'espace rural, chemins pédestres, cours d'eau avec consolidation de berges et génie végétal.

Formations et insertions

Une convention existe toujours avec le centre de détention de Mauzac et permet de faire travailler chaque jour une équipe de 3 détenus sous la houlette d'un chef d'équipe du GIASC. Ce personnel se consacre essentiellement aux petits travaux d'extérieur présentant peu de risques ou nécessitant peu de moyens techniques. Chaque année, 12 personnes par groupe de 3 suivent une formation d'un an pour obtenir un CAP d'agent d'entretien de l'espace rural avec des cours théoriques et une base pratique sur le domaine de la ferme école. Le GIASC offre aux détenus en fin de peine la possibilité de compléter la partie pratique de leur formation en condition réelle de travail.

La clientèle

Les interventions initialement centrées sur le canton de Lalinde et les communes limitrophes, s'étendent à présent sur un rayon de 60 km autour de Mauzac. Parmi les adhérents, on dénombre 80 agriculteurs, 31 propriétaires forestiers, 9 sociétés de chasse, 24 communes et Com de Com (Bergerac, Gardonne,…), 142 particuliers, des entreprises, des usines, des campings. Les clients sont généralement des acquéreurs de nouveaux terrains, ne disposant pas du matériel adéquat ou du temps nécessaire, qui vont demander des prestations ponctuelles. Pour répondre à la demande, il faut donc du matériel performant et des prix compétitifs.
Pour tous travaux, l'adhésion à l'association est obligatoire uniquement pour l'année en cours sans obligation pour les années suivantes, il faut compter entre 15 et 20 € d'adhésion/an en moyenne selon que vous êtes particulier, agriculteur, forestier,…

Les activités culturelles, sportives et de loisirs font leur rentrée !

Si vous souhaitez vous exercer au bridge, prendre des cours de danse ou cultiver votre corps et votre esprit, rapprochez-vous de votre Mairie pour connaître la liste des activités disponibles sur le secteur.

Le TAM-TAM
de la Communauté de Communes
Entre Dordogne et Louyre
Mairie 24510 St-Félix-de-Villadeix
Tél. : 05 53 61 17 63

Dr. de la publication : Philippe Gondonneau
Rédaction : Franck Carrée
cdc.dordogne-louyre@wanadoo.fr
Dépôt légal : Octobre 2011
Impression : Nouvelle Imprimerie Moderne